



CARNAVAL DE BAILLEUL 2026

CONCOURS D’AFFICHE

Organisé par la Ste Philanthropique de Bailleul

REGLEMENT

Le concours pour l’affiche du Carnaval 2026 est ouvert à toutes personnes sans condition d’âge ou de domicile.

Celui-ci se déroule jusqu’au **Samedi 14 Décembre 2024** inclus (date limite de dépôt des œuvres).

Lieu de dépôt : M Gaetan SWYNDAUW (☎ 06.15.13.26.06) 2 rue Jules Guesde, 59270 BAILLEUL

Les œuvres réalisées doivent comporter les mentions obligatoires suivantes :

- **Carnaval de Bailleul**
- **Société Philanthropique** (L’auteur aura à cœur de vérifier l’orthographe de son projet avant le dépôt)
- **Les dates :**
13 Février – 14 – 15 - 16 et Mardi Gras 17 Février 2026

- **Le nom de l’auteur n’apparaîtra pas ou sera masqué sur l’œuvre**
- **Au dos de l’œuvre, dans une enveloppe fermée :**
 - **Nom**
 - **Prénom**
 - **Adresse et coordonnées complètes de l’auteur (et adresse e-mail et téléphone)**
 - **Le présent règlement daté et signé avec la mention « Lu et approuvé »**

- **Les Dimensions souhaitées : 60 x 42 cm (Format A2) ou un format un peu réduit en homothétie (même rapport hauteur/ largeur) pour un agrandissement jusqu’à 140 % sans aucune déperdition.**
- **Dans le cadre d’une œuvre numérique, le fichier nous sera transmis également à la dépose de l’œuvre (résolution en 300 DPI).**
- **Seront exclues du concours, toutes personnes n’ayant pas respectées toutes ces mentions obligatoires.**

La participation au concours, implique l’acceptation par l’auteur des règles suivantes :

- **La reproduction des œuvres à titre privé est interdite**
- **La vente et/ou l’utilisation de reproduction totale ou partielle, de quelque manière que ce soit est interdite.**
- **Ces actions étant réservées à la Ste Philanthropique qui devient propriétaire exclusif de l’œuvre et qui pourra réutilisée celle-ci.**
- **La Ste Philanthropique obtient du lauréat les droits de cession par le simple fait de concourir. Un contrat de cession sera signé avec le vainqueur.**
- **Les œuvres seront restituées à leurs auteurs au plus tard le mois qui suivra le Carnaval 2025, elles pourront toutefois faire l’objet d’une exposition.**
- **Le vainqueur du concours ne pourra pas représenter une nouvelle œuvre pour le concours de l’année suivante.**
- **Le choix de l’œuvre gagnante est réalisé par la Ste Philanthropique organisatrice du concours et sous sa seule responsabilité.**
- **L’œuvre gagnante sera dévoilée sur grand écran lors de la rentrée du géant Gargantua le Mardi Gras 2025.**
- **Le lauréat du concours se verra gratifié d’une carte cadeau d’une valeur de 200€ pour l’œuvre réalisée et valorisé lors des actions de communication de la ste Philanthropique. (Affiches, cartes postales...)**

LAISSEZ LIBRE COURS A VOTRE IMAGINATION ET BONNE CHANCE

Date et Signature. Avec la mention « Lu et approuvé »